

# Avis public

## Régie de l'énergie

### ***DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2014-2023 DU DISTRIBUTEUR (DOSSIER R-3864-2013)***

La Régie de l'énergie (la **Régie**) tiendra une audience publique pour étudier la demande d'Hydro Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le **Distributeur**) relative à l'approbation de son plan d'approvisionnement 2014-2023. La demande est soumise en vertu de l'article 72 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

#### **DEMANDES D'INTERVENTION**

Toute personne intéressée souhaitant participer à l'audience publique doit faire parvenir à la Régie une demande d'intervention accompagnée, le cas échéant, d'un budget de participation au plus tard le **10 décembre 2013 à 12 h**. Cette demande doit être faite conformément au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* et aux instructions de la Régie contenues à sa décision D-2013-183 et être transmise au Distributeur dans le même délai.

La demande du Distributeur, les documents afférents, le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* de même que la décision procédurale D-2013-183 peuvent être consultés sur le site internet de la Régie au <http://www.regie-energie.qc.ca> et à son Centre de documentation au 800, place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55, à Montréal.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie, par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

**Le Secrétaire**  
**Régie de l'énergie**  
800, place Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452  
Télécopieur : 514 873-2070  
Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

Québec 